

## CONVOCACTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAMEDI 15 JUIN 2024 – 10 H 00

Paris, le 13 mai 2024

Mon cher confrère,

Je vous prie de bien vouloir assister à **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** de notre Syndicat qui se tiendra le **SAMEDI 15 JUIN 2024 à partir de 10 h 00** dans les locaux du 185 rue Saint-Maur à PARIS 10<sup>e</sup> (Métro : Belleville ou Goncourt, **codes portes d'entrée immeuble : A1977 – 7791**, salle de réunion située dans la cour anglaise - sous-sol) **et également par visio-conférence (lien sur demande)**

Cette assemblée générale procèdera **AUX ELECTIONS DE 4 MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNARF** (Clôture des scrutins : VENDREDI 14 JUIN 2024, 12h00)

### LISTE DES CANDIDATS

- **Dr Marion COSTECALDE**
- **Dr Violaine D'ANS**
- **Dr Lionel LIRON**
- **Dr Stéphane PETIT-MAIRE**

### ORDRE DU JOUR :

- 1/ Allocution du Président
- 2/ Rapport du Secrétaire général
- 3/ Rapport du Trésorier
- 4/ Lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- 5/ Approbation des rapports et des comptes. Vote de la motion : "le résultat de l'exercice est affecté au compte réserves antérieures"
- 6/ Proclamation des résultats du vote aux élections du conseil d'administration.
- 7/ Questions diverses.

Nous vous rappelons que les professions de foi sont écrites par les candidats sous leur responsabilité personnelle et exclusive et elles n'engagent donc que leurs auteurs. En conséquence, le bureau du Syndicat national des anesthésistes-réanimateurs de France ne peut diffuser que les textes qui lui sont adressés par les candidats sans pouvoir y apporter une quelconque modification.

Il est également précisé que les élections du conseil d'administration sont des élections portant sur des candidatures individuelles et ne constituent pas un scrutin de liste directe ou indirecte.

**NOUVEAU : Cette année, les votes se dérouleront par voie électronique et anonymement via l'application BALOTILO, vous recevrez un mail pour voter, il suffira de cocher pour un ou plusieurs candidats que vous soutenez.**

Nous vous rappelons que seuls les membres actifs, à jour de leur cotisation syndicale, peuvent voter lors de ces élections.

Vous pouvez régler votre cotisation (renouvellement ou adhésion) :

- Par chèque adressé au SNARF 185 rue Saint-Maur 75010 PARIS

- Par virement bancaire IBAN SNARF : FR76 3000 4003 0600 0100 4759 779, BIC : BNPA FR PP

XXX pensez à indiquer votre nom sur l'objet du virement et à [nous envoyer vos coordonnées par mail](#)

- [Par CB sur le nouveau site du SNARF](#) (via HELLOASSO)

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale, vous pouvez nous adresser un pouvoir par mail.

### Cotisation syndicale SNARF :

<b>310 euros</b>	Praticiens libéraux
<b>200 euros</b>	Nouveaux installés (moins de trois années)
<b>200 euros</b>	PH sans secteur privé
<b>50 euros</b>	Retraités
<b>1 euro</b>	Internes et chefs de clinique
<b>Nouveau : Cotisations groupes</b> (nous contacter)	